Diplôme d'université

Modes Amiables de Résolution des Différends (MARD)

Durée : 182 heures, les vendredis et samedis, une semaine sur trois, hors vacances scolaires

Dates : Septembre 2025 - Juin 2026 (rentrée le 11 septembre 2025)

Tarifs : Formation initiale : 1 000 €
Formation continue (avec prise en charge par l'employeur) : 5 000 €
Formation continue (sans prise en charge par l'employeur) : 3 000 €

Lieu : Université Paris Nanterre
Bâtiment de la Formation Continue
200 avenue de la République 92001 Nanterre cedex

Modalité : présentiel

Effectif : entre 8 et 30 participants

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels du droit désireux de proposer un service supplémentaire à leurs clients (avocats, notaires, huissiers, experts, commissaires de justice) Juges, professionnels ou non, pour mieux pratiquer ou déléguer l'emploi des modes amiables
- Directeurs juridiques et juristes d'entreprise, pour accroître les chances d'éviter un contentieux judiciaire coûteux et incertain
- Étudiants et futurs praticiens qui souhaitent se démarquer et dès maintenant se former à une méthode de résolution des différends appelée à devenir incontournable

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Se former aux différents MARD (négociation, médiation, conciliation, droit collaboratif) et maîtriser les procédures amiables grâce à une analyse du droit positif et à des mises en situation assistées par des avocats et des médiateurs

COMPÉTENCES VISÉES

- Accompagner les médiés en analysant leur différend dans ses dimensions psychologiques, sociologiques et juridiques, afin de le prévenir et l'appréhender de manière importune
- Orienter les médiés vers l'un des modes alternatifs de règlement des différends, en l'identifiant eu égard à la situation contextualisée et analysée, afin qu'il soit le plus adapté à l'espèce
- Élaborer une démarche de règlement d'un différend, en concevant le processus de résolution le plus opportun, afin qu'il soit compris et accepté par les médiés
- Contractualiser, à chacune de ses étapes, le processus du mode alternatif de règlement des différends mis en oeuvre, afin d'assurer l'efficacité de son exécution, en respectant les normes juridiques et déontologiques applicables
- Assurer la validité et l'efficacité du processus de MARD, au regard du cadre légal et son évolution
- Promouvoir la culture des MARD et leur développement

INFORMATIONS

Renseignements et candidatures :

https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/du-de/du-modes-amiables-de-resolution-des-differends
Nicole ARMOUDON
Ludivine METAYER
gestion-formation-continue@dsp.parisnanterre.fr
01 40 97 71 30

Modalités d'inscription :

Dépôt des candidatures sur ecandidat.parisnanterre.fr du 24 mars au 04 juin 2025 puis du 27 août au 03 septembre 2025

Renseignements pratiques :

Niveau minimum Bac + 4

L'université se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

NATURE ET SANCTION DE LA FORMATION

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences.
Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation d'un diplôme d'université.
Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des participants.

Diplôme Universitaire MARD
Université Paris Nanterre

Université Paris Nanterre
UFR DSP

ÉQUIPE DE DIRECTION

- M. Martin PLISSONNIER, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre
- Me Sonia KOUTCHOUK, Avocate associée au sein du cabinet Semya Avocats, co-présidente de la commission MARD du barreau des Hauts-de-Seine, médiatrice et praticienne du processus collaboratif
- Me Claude DUVERNOY, Avocat associé du cabinet Droitfil, ancien bâtonnier de l'ordre, médiateur et Président de Médiation en Seine, praticien du processus collaboratif, membre de l'AFPDC

FORMATEURS

- Clotilde BATISTE (médiatrice)
- Marion BOULFROY (avocate, médiatrice)
- Christophe CARRÈRE (président du conseil de prud'hommes de Paris)
- Dominique DOLLOIS (médiatrice, formatrice)
- Véronique DURAND (médiatrice)
- Claude DUVERNOY (avocat, médiateur)
- Catherine EMMANUEL (médiatrice, formatrice)
- Laurence FASSIER (avocate, médiatrice)
- Fabrice FRANÇOIS (notaire, médiateur)
- Sandrine GIL (magistrate)
- Véronique HARDOUIN (avocate, médiatrice, praticienne et formatrice du processus collaboratif)
- Sonia KOUTCHOUK (avocate, médiatrice)
- Véronique MIROUSE (avocate, médiatrice)
- Carole PASCAREL (avocate, médiatrice)
- Martin PLISSONNIER (maître de conférences)
- Hélène POIVEY-LECLERCQ (avocate)
- Anne-Carine ROPARS (avocate)
- Nathalie TISSEYRE (médiatrice, experte relationnelle)
- Karine THOUATI (magistrate, référente médiation référés)

PROGRAMME

- Droit commun des modes amiables - 7h
- Déontologie des modes amiables - 7h
- Outils des modes amiables - 7h
- La médiation - 49h
- Le processus collaboratif - 28h
- La procédure participative et l'acte d'avocat - 3,5h
- Conciliation et médiation judiciaires - 24,5h
- Synthèse des différents modes amiables - 7h

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Un rythme de cours compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle
- Une formation qui repose sur deux piliers : la connaissance des compétences communes à la pratique de l'ensemble des modes amiables (communication, techniques de négociation, etc...) et la maîtrise théorique et pratique de chacun des principaux modes (en particulier la médiation, la conciliation et le processus collaboratif)
- Formation reconnue par le CNB (CNMA) et l'AFPDC

Médiation en Seine
afpdc DROIT COLLABORATIF

anr agence nationale de la recherche
Programme Accélérations

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Liberté Égalité Fraternité

FRANCE 2030

Cette formation fait partie du programme d'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR) - (ANR-PIA4 / France 2030)